

Communauté de Communes du Pays de Mortagne

21, rue Johannes Gutenberg
CS 80 055
85 130 LA VERRIE
Tel : 02 51 63 06 06
contact@mortagne-vendee.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o Elaboration, suivi, révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale tels qu'ils sont définis pas le code de l'urbanisme.
 - o Plan Local de l'Urbanisme.
- Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage au lieu-dit « Pont-Saint-Philbert » sur la Commune de Mortagne-sur-Sèvre.

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie :
 - o Opérations globales programmées et contractualisées d'actions d'amélioration de l'habitat.
 - o Etude d'un Programme Local de l'Habitat.
 - o Politique du logement en faveur des personnes défavorisées au moyen de la mise en place d'un observatoire.
 - o Garantie conjointe d'emprunt ou cautionnement conjoint avec les communes membres pour encourager la réalisation de nouvelles opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logement bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisés avec le bénéfice de prêts réalisés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées.

OBSERVATIONS

Le SCoT du Bocage Vendéen a été approuvé le 22 juillet 2017. Il associe les Communautés de communes Terres de Montaigu, du Pays de Pouzauges, du Pays des Herbiers, du Pays de Mortagne, du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts et du Pays de Chantonay.

Le premier PLUi-H de la communauté de communes a été approuvé en conseil communautaire le 3 juillet 2019.